

SC7

**CONTRIBUTION DE LA SOCIETE CIVILE A LA
REVUE DU PROJET DE RAPPORT ITIE-RDC
2012**

PCQVP

RAPPORT DE L'ATELIER DE LA COALITION PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ SUR L'ANALYSE DU PROJET DE RAPPORT ITIE/RDC 2012

I. INTRODUCTION.

- Contexte.

Après la publication par la RDC du rapport ITIE/RDC pour l'exercice 2011 suivie de sa validation comme pays conforme, la RDC s'apprête à publier son rapport pour l'exercice 2012. Ce rapport ITIE-RDC /2012, prévu d'être publié au plus tard le 31 décembre 2014 devrait faire l'objet d'une analyse par les parties prenantes pour permettre la prise en compte des avis des uns et des autres qui doivent contribuer à son amélioration. Pour satisfaire à ce besoin, la partie prenante Société Civile a avec l'appui financier de la GIZ et du Secrétariat Technique, organisé un atelier d'analyse du projet de rapport ITIE 2012, à Kinshasa, du 15 au 16 décembre 2014 dans la salle de réunion de l'Association Africaine de défense des Droits de l'Homme(ASADHO).

Cet atelier a porté sur l'analyse du projet de rapport ITIE 2012 proposé au Groupe Multi partie par l'Administrateur Indépendant. L'atelier a connu la participation des organisations de la Société Civile impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE en RDC de la ville de Kinshasa et de la province du Bas-Congo sous la modération de Madame Léonnie KANDOLO.

- OBJECTIFS

Analyse critique du contenu du projet de rapport présenté par le conciliateur indépendant ;
Formuler les observations ;
Présenter les recommandations.

- METHODOLOGIE

Pour parvenir à la réalisation de ces objectifs, les participants ont suivi deux présentations introductives au rapport, avant la constitution de deux groupes de travail : l'un sur le secteur pétrolier et l'autre sur le secteur minier. Sur la facilitation de deux présentateurs, les participants ont parcouru le contenu du projet de rapport ITIE en le confrontant aux exigences de la norme ITIE.

II. Des exposés sur le contenu du projet de rapport ITIE/RDC 2012.

Deux présentations, l'une sur le secteur minier faite par Maître Albert KABUYA et l'autre sur le secteur des hydrocarbures faite par Jean Baptiste LUBAMBA ont été développées pour introduire les participants dans l'analyse du projet de rapport.

1. Partie relative au secteur des mines.

Maître Albert KABUYA a commencé sa présentation par rappeler que le projet de rapport ITIE/RDC 2012 qui va être analysé est périmé et, n'est plus d'actualité du fait qu'elle comprend les données arrêtées au 28 novembre 2014. Avec les informations supplémentaires, le conciliateur a dû améliorer bien des choses.

Les participants ont émis le veu de travailler sur base du projet de rapport actualisé. Pour répondre à cette préoccupation, la version actualisée a été envoyée en version électronique aux participants pour analyse après les deux intervenants.

Ce que nous devons retenir de positif, ce que les entreprises retenues dans le périmètre et les régies financières ont envoyé les informations au conciliateur.

Le projet de rapport ITIE 2012 présenté est riche en information avec l'application de la nouvelle norme :

- Le Total des revenus du secteur minier s'élève à 2.241.631 \$ US alors qu'en 2011 nous avions 1.696.525 \$ US;
- Sur les 93 entreprises retenues dans le périmètre, seulement 86 ont retourné leurs formulaires. L'explication donnée est que les entreprises défaillantes auraient déjà fermées. Le Procureur Général de Lubumbashi a attesté leur faillite ;
- Le rapport contient des informations sur le volume de production, d'exportations, d'emplois créés... ;

Au delà de ces informations, il y a lieu de faire des constats ci-après :

1.1. DES ECARTS

Le projet de rapport a dégagé l'écart de l'ordre de 296.000.000 \$ US non encore résorbé. D'après l'orateur, les justifications étaient en cours au niveau du Gouvernement pour expliquer et justifier cet écart éclaté en trois:

- 175.000.000 \$ US qui se rapportent au contrat chinois ;
- 101.000.000 \$ US qui se rapporte aux pas de porte ;
- 20.000.000 \$ US

Nous devons souligner ici que la Banque Centrale du Congo a reconnu avoir encaissé cet argent pour le compte du trésor public. Il appartient au Ministère des mines de devoir bien expliquer et clarifier ces écarts.

1.2. De la fiabilité des données.

Sur les 86 entreprises qui ont retourné leurs formulaires, 42 n'ont pas présenté des comptes certifiés par un audit indépendant conforme aux exigences de l'ITIE.

La DGDA a présenté au conciliateur deux banques des données, au point de mettre le conciliateur en difficulté quant au choix des données à prendre en compte pour le rapport. Certaines régies financières comme DRKT ont, après deux jours, renvoyé au conciliateur, d'autres tableaux avec des données différentes. Il faut ici souligner le fait que l'IGF n'a pas encore divulgué son rapport de certification qui aurait déjà été envoyé au Ministères des finances et au conciliateur.

1.3. Désagrégations des données.

Le rapport a plusieurs données en annexe désagrégées par flux, par entreprise et par régie.

Un autre avantage que présente ce rapport est d'être très riche en informations contextuelles : il donne le contexte de chaque secteur, les informations sur les exportations, sur l'apport du secteur au budget national, au PIB, données de production, comparaison par période, la contribution du secteur à l'économie nationale...

La Sicomines a rempli un formulaire approprié. Nous auront souhaité que les données soient expliquées davantage pour la compréhension du grand public. C'est le cas du croquis présenté par dans le projet de rapport ITIE 2014.

1.4. Des investissements sociaux.

Les informations données sont difficiles à évaluer et ne rencontrent par les besoins des populations réputées bénéficiaires. Il y est aussi repris des données qui auraient du figurer dans « autres paiements ».

1.5. Les emplois créés

1.6. Recommandations.

Eu égard aux différents constats ci-haut, la proposition des recommandations ci-après a été faite :

- ❖ Pour les prochains rapports, prendre des dispositions pour commencer tôt la collecte des données ;
- ❖ Sensibiliser les entreprises dès le début de l'année au lieu d'attendre le moins d'août pour commencer ;
- ❖ Disponibiliser les moyens financiers et matériels à temps pour garantir le contrôle et le rapport de l'IGF avant le début de la collecte ;
- ❖ Développer une approche à même d'aider les trois parties prenantes à avoir la même compréhension de la norme ITIE ;
- ❖ S'assurer que la norme est vulgarisée à tous les niveaux ;
- ❖ Impliquer les élus nationaux et provinciaux dans les discussions sur les données du rapport ;
- ❖ Se référer aux rapports d'activités des entreprises extractives pour la conciliation des données de production ;
- ❖ Appliquer l'arrêté interministériel sur la nomenclature des produits miniers marchands à l'exportation

En conclusion, l'orateur a émis le vœu de voir toutes les insuffisances relevées être corrigées d'ici quatre jours. Si ce n'est pas le cas, ce rapport risque de nous exposer à une autre validation.

2. De la présentation de la partie sur les hydrocarbures.

Monsieur Jean Baptiste LUBAMBA a commencé sa présentation par reconnaître que le projet de rapport ITIE 2014 objet d'analyse est riche en informations : sur le cadre légal, la production, exportation, actionnaires,...

Vingt cinq entreprises ont été reprises dans le périmètre. Parmi elles, les entreprises en exploration et celles en production. A côté d'elles, le Ministère des hydrocarbures, Secrétariat Général aux Hydrocarbures, les régies financières et autres entités étatiques ont contribué à la matérialisation du projet de rapport ITIE 2014.

2.1. Les informations contextuelles.

Les revenus du secteur pétrolier en 2012, s'élèvent à 472.724.000\$ US pendant que ceux de 2011 étaient de 474.122.000\$ US. Le rapport donne les informations sur les exportations en 2011 et 2012.

La contribution à la création d'emplois : les données sont présentées d'une manière globale sans faire la distinction entre les emplois créés dans le secteur minier et ceux créés dans le secteur des hydrocarbures. Cet éclatement n'est pas aussi fait en ce qui concerne la contribution du secteur au budget national et au PIB aussi.

2.2. De la divulgation des contrats.

Pour le secteur des hydrocarbures, une partie des contrats (5) est publié sur le site du Ministère des hydrocarbures.
Le rapport a donné les noms des actionnaires à la page 30.

2.3. De la fiabilité et d'exhaustivité des données.

Bien que la présentation du projet de rapport ITIE 2012 soit globalement bon, il y a des insuffisances au niveau de certaines données quant à la fiabilité.
A la page 142, l'entreprise pétrolière est jugée répondre à l'exigence de la fiabilité par oui dans le tableau présenté. Dans la colonne totale fiabilité c'est le nom qui est marqué. Que comprendre par là ?
Dans le rapport, certaines entreprises retenues dans le périmètre n'ont pas des déclarations. Les régies n'ont pas également présentées des déclarations des paiements reçus d'elles. Nous nous demandons pourquoi elles ont été retenues dans le périmètre ?

2.4. Des écarts.

L'orateur a relevé en ce qui concerne les écarts, l'usage fait indistinctement par le conciliateur des concepts écart et différence sans spécifier chaque fois s'il s'agit des écarts positifs ou négatifs. Il convient de se demander si les deux concepts ont le même sens. Le conciliateur aurait dû faire le choix entre les deux ou expliquer pourquoi utiliser les deux.

2.5. De la désagrégation des données.

Le constat positif est que les données du rapport sont désagrégées.

2.6. De la compréhensibilité.

Nous avons noté les abréviations non expliquées dans le projet de rapport ITIE 2012. Cela peut poser des difficultés aux lecteurs du rapport. C'est le cas de l'abréviation N.A.
Sur la page 41 point 4.1.2. du projet de rapport, le conciliateur parle du secteur pétrolier. Curieusement c'est le tableau relatif au secteur minier qui est affiché juste après. Ce qui est incompréhensible. Il en est de même du deuxième tableau repris sur la même page.

En guise de conclusion, l'orateur a salué la richesse du projet de rapport ITIE 2012 en termes d'informations disponibles. Les failles constatées peuvent être corrigées à partir des recommandations que le groupe aura à formuler en fin d'analyse.

Sur ce, l'orateur a invité les participants à mieux analyser le rapport à la lumière de la lecture faite de quelques points du texte afin de formuler des bonnes recommandations.

Retenant la parole, Madame Léonie KANDOLLO modéatrice de l'atelier a invité Monsieur Ernest PARARO et Monsieur Jacques BAKULU à faire brièvement leurs commentaires sur les deux présentations avant l'analyse du rapport en groupe.

Pour Ernest, le fait que l'auditeur émette une opinion avec réserve nous fait voir que les données communiquées ne sont pas viables. Nous devons voir clair là-dessus.

Monsieur Jacques BAKULU a quant à lui reconnu le fait que le projet de rapport 2012 donne beaucoup d'informations. Ce qui pose problème c'est la fiabilité des données communiquées.

Il a encore en plus posé une question en ce qui concerne le périmètre, c'est celle de savoir le nombre exact des entreprises enregistrées au pays. Par rapport à la production, nous sommes entrain de remettre les données fournies par les entreprises en cause, car personne n'est là lorsqu'elle exploite pour contre vérifier les données.

Il a demandé aussi d'insister sur la question des emplois afin d'évaluer le nombre d'emplois réellement créés par chaque entreprise.

III. De l'analyse du rapport.

Afin d'analyse du projet de rapport ITIE, les participants à l'atelier ont été divisés en deux groupes. Le premier groupe avait la charge d'examiner la partie consacrée au secteur des hydrocarbures tandis que le deuxième devait s'occuper de la partie relative au secteur minier. Sous la coordination de deux intervenants, Jean Baptiste LUBAMBA pour le groupe des hydrocarbures avec Monsieur Léon comme modérateur et, Maître Albert KABUYA pour le groupe des mines avec Maître Jean KEBA comme modérateur, les deux groupes ont procédé à l'analyse du projet de rapport ITIE suivant la méthodologie indiquée ci-haut, pour parvenir aux résultats ci-dessous.

1. RAPPORT DU GROUPE DES HYDROCARBURES.

N°	DONNEES	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	RECOMMANDATIONS
1	PERIMETRE	25 entreprises retenues dans le périmètre Leur participation toutes au processus	8 d'entre elles n'ont pas déclaré : SEMILIKI, GLENCORE, IBOIS, INPEX, JAPEC, KINREX, SOREPLICO et SOCOREP (cf. page 75)	En définissant le périmètre, le C.E doit tenir compte des entreprises qui déclarent effectivement et qui sont opérationnelles

2	EXHAUSTIVITE DES DONNEES	Toutes les entreprises ont été reprises dans le rapport	Les 8 entreprises qui n'ont pas déclaré ne permettent pas de couvrir l'exigence liée à l'exhaustivité des données	En définissant le périmètre, le C.E doit tenir compte des entreprises qui déclarent effectivement et qui sont opérationnelles
3	FIABILITE DES DONNEES		<p>3 entreprises n'ont pas présenté leurs preuves d'audit et 1 est inopérationnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SEMILIKI OIL : absence de rapport d'audit et des états financiers et formulaire non certifié - ENI RD CONGO : absence de rapport d'audit et des états financiers et formulaire non certifié - GLENCORE : inopérationnelle - DIVINE INSPIRATION GROUP : absence de rapport d'audit et des états financiers et formulaire non certifié (pp139-140 pdf) - 20/25 entreprises n'ont pas présenté les noms de leurs auditores 	<p>Le C.E doit appeler ces entreprises se fait auditer ou proposer au Gouvernement de passer avec elles un protocole d'entente.</p>
4	ECARTS MATERIELS		<ul style="list-style-type: none"> - Un montant de 11.041.085 \$ reconnu par l'Etat mais non versé par l'entreprise n'a pas été justifié (cfr rapport ITIE 2012 p....) 	<p>Le C.E doit procéder à la résolution de cet écart ou lui trouver une explication qui soit pertinente.</p>
5	PRODUCTION ET EXPORTATION	Le SG des Hydrocarbures a publié des chiffres sur la quantité de production et d'exportation	Manque de moyen de vérification pour confirmer les données avancées par les Entreprises et affirmées par le SG des Hydrocarbures	<p>Le gouvernement doit créer un mécanisme de contrôle clair pour s'assurer que la production et l'exportation communiquées sont vraies.</p>
6	PROPRIETE REELLE	Le rapport reprend les noms des actionnaires	Manque de renseignement sur les noms des propriétaires réels.	<p>Le gouvernement doit pousser les entreprises à publier leurs</p>

			propriétaires réels
7	CONTRIBUTION AU BUDGET ET AU PIB	Les informations ont été reprises dans le rapport	Le C.E. doit arriver à désagréger ces données suivant les secteurs et les entreprises
8	CREATION D'EMPLOIS	Les informations ont été reprises dans le rapport	Déterminer le nombre d'emploi créé pour les nationaux et les expatriés par secteur
9	AUTRES INFORMATIONS	Les informations ont été reprises dans le rapport	- Montant alloué aux actions est faible - Non corrélation entre les actions menées et les besoins réels des communautés
10	COUVERTURE DES PAIEMENTS AUX ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT ET CEUX INFRACTIONNAUX.	RAS	Les entreprises doivent promouvoir la budgétisation participative des actions avec les communautés
11	RECOMMANDATIONS DE L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT.	Faisant nôtre, les recommandations formulées par l'Administrateur Indépendant, nous ajoutons celles qui suivent : - Les Entreprises doivent de leur part déclarer leur production et exportation auprès de l'administrateur indépendant - Le ST doit mettre à la disposition des Parties prenantes le rapport d'audit de l'IGF	

2. RAPPORT DU GROUPE DES MINES.

N°	DONNEES	EXIGENCE DE LA NORME	CONSTATS	RECOMMANDATIONS
1.	EXHAUSTIVITE DES DONNEES	Exigence 4.2.	<p>Sept entreprises retenues dans le périmètre n'ont pas envoyé leurs données sous prétexte qu'elles seraient en faillite ou en arrêt d'activités.</p> <p>Les preuves d'explications relatives à l'arrêt d'activités, à la faillite, à la dissolution...n'ont pas été annexées au rapport (N° de dossiers, jugements, P.v. de l'Assemblée Générale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Annexer les documents attestant la fermeture des sociétés défaiillantes au rapport ou les afficher sur le site de l'ITIE ;
2.	FIABILITE DES DONNEES	Exigence 5.2.b	<p>Les comptes de cinq sociétés n'ont pas fait l'objet de certification par un audit indépendant. Le total des revenus issus des comptes non certifiés s'élèvent à 24.087.000 \$ US soit 2.3% des revenus total déclarés par les entreprises.</p> <p>Existences des comptes certifiés avec réserves émises par l'auditeur ex le cas de KCC Sarl avec opinion de réserve portant sur la perte du capital social. Entreprises sans aucun document de fiabilisation comme le cas de Chemaaf et société d'exploitation KIPOI.</p> <p>Le changement des données déclarées par la DGDA et la DRKT en cours du processus sans motivation.</p> <p>Le rapport ne renseigne pas sur la</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exiger aux entreprises identifiées de produire les preuves de fiabilisation des données et de satisfaire à l'opinion de réserve émise par l'auditeur ; - Que le GMP lève une option en cas de non satisfaction à ces exigences ; - Exiger de la DGDA et la DRKT les justifications sur le changement des données préalablement communiquées ; - Transmettre les deux banques des données de la DGDA et de la DRKT à l'IGF pour l'opinion.

			certification des comptes des régies financières et entités de l'Etat par l'IGF.	
3. DONNEES DES EXPORTATIONS	Exigence 3.5.a		<ul style="list-style-type: none"> - Production exportée déclarée par les entreprises s'élèvent à 867.123 tonnes et celle de l'Etat à 1.146.156 T avec un écart de 279.033 T; - La valeur des exportations déclarées par les entreprises s'élèvent à 4.478.423.923\$ US et celle de l'Etat à 5.130.501.651\$ US avec l'écart de 652.077.728\$ US entre les deux déclarations. Les deux écarts au niveau de la production exportée et de la valeur sont très importants et ne sont pas expliqués ou justifiés. Le rapport ne donne pas le total de production exportée et leur valeur par produit minier et marchant bien que cela est fait au niveau des entreprises. La société civile constate qu'il y a difficulté de réconcilier les écarts dégagés au niveau des flux déclarés avec ceux issus des déclarations des exportations et de leur valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réconcilier et expliquer les écarts de production exportée et de leur valeur à l'exportation; - Désagrégérer les données de production exportées et les valeurs des exportations; - Réconcilier les écarts au niveau des flux avec ceux dégagés au niveau des exportations.
4. COUVERTURE DES PAIEMENTS FAITS AUX ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE	Exigence 4.e		<p>Non respect des dispositions constitutionnelles de l'article 175 et celles du code minier relatives à la répartition des revenus de la redevance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Donner et expliquer les raisons de non respect des dispositions légales;

	ET TRANSFERTS INFRANATIONAUX	minière entre le Gouvernement national, la province et l'entité du lieu d'exploitation dans la province du Katanga. Absence des données relatives à cette répartition pour les autres provinces dont les entreprises sont reprises dans le périmètre.	
5.	PAIMENTS SOCIAUX.	Exigence 4.1.e Les dépenses sociales ne sont expliquées dans le rapport. Et les transactions y relatives ne sont pas réconciliées. Certaines dépenses devaient être reprises dans les autres paiements	- Expliquer les dépenses sociales pour les rendre compréhensibles pour l'opinion publique;
6.	DECLARATIONS DE SICOMINES	Exigence 3.5.a Les décaissements en faveur de la Sicomines sont globaux et non éclatés par projet à financer. Ce qui rend difficile la compréhension de la convention, les projets d'infrastructures et le rôle des parties prenantes	- Eclater les décaissements faits par Sicomines pour chaque projet d'infrastructure.
7.	EMPLOIS CREEES	Exigence 3.4.2 Absence des chiffres sur les emplois créés dans secteur minier et par chaque entreprise retenue dans le périmètre	- Présenter les chiffres des emplois créés par les entreprises déclarantes et par secteur ainsi que par les sous traitants travaillant avec eux.
8.	PROPRIETAIRE REEL	Propriétaire réels 3.11 La liste des actionnaires a été publiée. Les identités des propriétaires réels ainsi que sur leur participation n'ont pas été publiées comme l'exige la norme.	- Exiger aux entreprises retenues (cotées en bourse ou pas) dans le périmètre de publier la liste de leurs propriétaires réels
9.	OPINION DE L'IGF	Exigence 5.2 La société civile n'est pas au courant de l'opinion de l'IGF relative à la certification des comptes des régies financières et autres entités	- Rendre public et accessible le rapport de l'IGF.
10.	AUTRES	Les données contextuelles ont oublié	- compléter les informations sur les données

			INFORMATIONS CONTEXTUELLES NON REPRISES	certaines données telle que la précision du régime fiscal applicable (conventionnel et contractuel)	contextuelles
11.	PAIEMENTS FAITS AUX ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE			<p>Le volume des paiements aux entreprises du portefeuille de l'Etat s'élève à 199.363.763\$ US soit 15%. Il est renseigné dans le tableau relatif aux entités perceptrices, le paiement de l'ordre de 33.861.236\$ US soit 3% de paiement au profit d'autre bénéficiaire. Que représente ces autres bénéficiaires.</p> <p>Les données de production sont globales sans séparer les concentrées des produits semi finis.</p> <p>Les renseignements sur les coûts des métaux ne sont pas donnés par produits pour plus de compréhension du rapport.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Désagréger les paiements déclarés pour autre bénéficiaire ; - Identifier les autres bénéficiaires,
12.	PRODUCTION	Exigence 3.5.a		<ul style="list-style-type: none"> - Séparer les produits concentrées des semi finis en indiquant leur teneur ; - Donner les renseignements sur les mercuriales des prix des produits au jour de la déclaration de la production ; - Rapprocher les données de production déclarée par les entreprises avec les données de l'administration des mines. 	

IV.RECOMMANDATIONS FINALES.

N°	DESTINATAIRES	RUBRIQUE	SECTEUR PETROLIER	SECTEUR MINIER
1.	Groupe Multipartie	Exhaustivité et fiabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Définir le périmètre du secteur pétrolier en tenant compte des entreprises qui déclarent effectivement et qui sont opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Annexer les documents attestant la fermeture des sociétés défaillantes au rapport ou les afficher sur le site de l'ITIE ; - Exiger aux entreprises identifiées de produire les preuves de fiabilisation des données et de satisfaire à l'opinion de réserve émise par l'auditeur ; - Que le GMP lève une option en cas de non satisfaction à ces exigences ;

2.	Ministre des hydrocarbures			<ul style="list-style-type: none"> - interpellier les entreprises en défaut de communications des paiements effectués à présenter leurs paiements, preuves d'audit et les noms de leurs auditeurs
3.	Groupe Multipartite.	La couverture des paiements aux entreprises du portefeuille de l'Etat et ceux infranationaux		<ul style="list-style-type: none"> - Désagréger les paiements déclarés pour autre bénéficiaire ; - Identifier les autres bénéficiaires.
4.	Groupe Multipartite	Contrat Sicominés		<ul style="list-style-type: none"> - Eclater les décaissements faits par Sicominés pour chaque projet d'infrastructure.
5.	Groupe Multipartite	Les preuves d'audit et/ou la certification des déclarations de toutes les parties		<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les références les références et la période de chaque preuve de paiements ; - Publier et/ ou afficher le rapport de l'IGF sur le site du Ministère des mines
6.	Groupe Multipartite	Opinion de l'IGF		<ul style="list-style-type: none"> - Disponibiliser, rendre public et accessible le rapport de l'IGF. - Disponibiliser à temps les moyens et

	Gouvernement		
7.	Groupe multipartite	Volume des exportations	<ul style="list-style-type: none"> - Réconcilier et expliquer les écarts de production exportée et de leur valeur à l'exportation ; - Désagréger les données de production exportées et les valeurs des exportations ; - Réconcilier les écarts au niveau des flux avec ceux dégagés au niveau des exportations.
8.	Groupe Multipartite	Volume de production	<ul style="list-style-type: none"> - Séparer les produits concentrés des semi finis en indiquant leur teneur ; - Donner les renseignements sur les mercuriales des prix des produits au jour de la déclaration de la production ; - Rapprocher les données de production déclarée par les entreprises avec les données de l'administration des mines. - Présenter les chiffres des emplois créés par les entreprises déclarantes et par secteur ainsi que par les sous traitants travaillant avec eux.
9.	Groupe multipartite	Les statistiques des emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Exiger aux entreprises retenues (cotées en bourse ou pas) dans le périmètre de publier la liste de leurs propriétaires réels
10.	Gouvernement	La propriété réelle	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer et justifier les écarts non résolus. - compléter les informations sur les données contextuelles
11.	Groupe Multipartite	Les écarts matériels	
12.	Groupe Multipartite	Les autres informations	

Liste de participants.

N°	NOM	ORGANISATION
1.	LEONNIE KANDOLO	PES
2.	JACQUES BAKULU	CEPECO
3.	JEAN LUC D KISSAKANDA	REMACOB
4.	ANTOINE MINGASHANGA	RRN
5.	KAZIALA KISIATI ZEFIRIN	AITPG
6.	LEON NZITA	REMACOB
7.	KABAMBI JEREMIE	ALCIDHO
8.	HENRI MUHYA	CERN/CENCO
9.	ALBERT KABUYA	PCVP
10.	PAUL KASONGO	MALI
11.	ERNEST PARARO	LICOCO
12.	JEAN KEBA	ASADHO
13.	JEAN BATISTE LUBAMBA	CENADEP